



POUR LE XXII. DIMANCHE
APRÈS LA PENTECÔTE.

Devoirs des Sujets envers leur Prince.

Reddite Cæsari quæ sunt Cæsaris. Rendez à César ce qui appartient à César. S. Matth. c. 22.

SI jamais il fut nécessaire de remettre sous les yeux des peuples, tout ce qu'il y a de respectable dans la personne & dans l'autorité de ceux que la Providence a placés sur le trône ; c'est particulièrement dans ce siècle, que je ne crains point d'appeler le siècle de l'orgueil & de toutes les impiétés, qui en sont la suite. Les Rois étant l'image du vrai Dieu, dont les incrédules s'efforcent d'effacer le nom de dessus la terre ; ils se font un devoir & une gloire de prendre hautement la défense de la vérité : mais la vérité à son tour protège les rois, en démasquant aux yeux de leurs sujets les plus dangereux ennemis de leur couronne. Et s'il est vrai que le plus glorieux comme le plus saint usage que les Souverains puissent faire de leur autorité sacrée, soit de l'employer pour étendre le règne de Jésus-Christ & de l'Évangile, qui

2. Dom. Tome IV.

* T

seul apprend comme il faut , aux hommes , à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu ; il n'est pas moins vrai , d'un autre côté , que les Ministres de la Religion travaillent plus efficacement que personne à affermir la puissance des Souverains , quand ils apprennent aux peuples à respecter la majesté royale suivant la doctrine de Jésus-Christ , suivant les principes de la foi catholique , suivant les maximes de l'Évangile , qui seul enseigne comme il faut , aux hommes à rendre à César ce qui appartient à César.

Je profiterai donc , mes Freres , de l'occasion que me fournit l'Évangile d'aujourd'hui , pour vous entretenir touchant le respect , l'obéissance , l'amour que les sujets doivent à leur Prince.

P R E M I E R E R É F L E X I O N .

C'EST moi qui fais les Rois , qui les élève sur le trône , qui leur mets le sceptre dans la main & la couronne sur la tête ; ils régneront par moi : *Per me reges regnant.* Ainsi parle le Maître des maîtres , sans distinguer les bons Rois d'avec les méchants , ni ceux qui succèdent à leurs peres d'avec ceux qui sont élus par les peuples ; ni les usurpateurs d'avec les Souverains légitimes ; encore moins les Infideles d'avec les Chrétiens. Tous régneront par lui ; & tels qu'ils soient , nous devons respecter en eux son image.

Je dis l'image de cette puissance suprême qui domine sur toutes les parties de l'Univers ; qui dispose de toutes les créatures à son gré ; qui fait tout ce que bon lui semble. Le Roi tire le pauvre de la poussière , quand il le veut , & le place à côté du trône ; d'autres fois il humilie les grands & les précipite du faite des grandeurs où il les avoit élevés. Il assemble ; il disperse , il édifie , il détruit ; il crée , il anéantit ; puis il crée de nouveau , si bon lui semble : *Dixit & facta sunt.*

Je dis l'image de cette Providence admirable qui veille , & pourvoit à tout. C'est la volonté du Prince qui produit & entretient le bel ordre que nous voyons régner dans les différentes parties du gouvernement : dans la levée des impôts , dans l'administration des finances , dans le commerce sur terre & sur mer , dans les tribunaux de la justice , dans la levée , l'exercice , la marche des troupes , dans la police extérieure des mœurs , & de la Religion , dont il est le protecteur , comme il en est le premier disciple. Cette multitude prodigieuse de loix que nous appellons édits , déclarations , arrêts , ordonnances , sont autant d'actes de cette Providence royale , qui atteint d'un bout à l'autre de ses états ; qui embrasse toutes les conditions ; qui maintient le bon ordre dans chaque corps ; qui assure les droits de chaque particulier ;

qui veille fans relâche à la sûreté, à la tranquillité publique.

Je dis l'image de cette sagesse profonde qui a tout fait par mesure, par nombre & par poids : *Omnia in mensura & numero & pondere disposuisti*. Le Souverain, celui-là même, qui paroît le plus absolu, ne manifeste ses volontés à son peuple, qu'après les avoir mûrement pesées dans le secret de son cœur royal, & ensuite dans le secret de son conseil. Ceux qui le représentent, peuvent quelquefois abuser de l'autorité dont il les a revêtus : les préjugés peuvent les aveugler, l'intérêt personnel les séduire, la passion les entraîner. Il n'en est pas ainsi du conseil des Rois. On n'y décide point par humeur, ni par caprice, les affaires importantes de l'État : elles ne s'y réglient point avec précipitation & à la légère ; tout y est balancé, combiné suivant les régles de la prudence ; & les loix qui émanent de la puissance souveraine, sont le fruit des plus mûres délibérations.

Je dis enfin, l'image de cette justice éternelle qui punit les méchans, comme elle récompense les bons ; mais qui menace plus souvent qu'elle ne frappe ; & ne frappe jamais qu'à regret. Les différentes especes de châtimens décernés contre les sujets coupables, sont les effets de la justice du Souverain, comme les peines de ce monde sont les effets de la justice divine & la puni

nition de nos péchés. Mais tout ainsi que la miséricorde de Dieu retient le bras de sa colere; de même, la bonté, la clémence, la miséricorde du Roi, suspend les coups, ou tempere la sévérité de sa justice. La justice & la vérité conservent le Roi; mais son trône est sur-tout affermi par la clémence: *Roborabitur clementiâ tronus ejus.* (Prov. c. 20).

Quel est le Souverain qui laisse le mérite sans récompense quand il le connoît? Les regards du Roi ainsi que les vôtres, ô mon Dieu, ne sont jamais stériles: hélas! combien de fois la droiture & la bonté de son ame ne l'induisent-elles pas en erreur! Combien de fois ne comble-t-il pas de ses bienfaits, des Sujets ingrats ou peu fideles? Mais en cela n'est-il pas encore l'image de l'Être bienfaisant qui prodigue quelquefois ses faveurs à ceux qui en sont les plus indignes? Tels sont les rapports qu'il y a, mes Freres, entre la majesté des Rois & celle de Dieu. Plus on les considere ces rapports, plus les Souverains paroissent respectables & vraiment dignes de tous les hommages; de tous les tributs qu'ils exigent de leurs Sujets: hommages, tributs, qui sont, à l'égard des Rois, ce que sont à l'égard de la divinité, les adorations, les vœux, les offrandes qu'elle exige de tous les hommes.

• Nous offrons, nous consacrons à Dieu

une partie de nos fruits , pour l'entretien de ses Ministres , pour la décoration de ses autels , pour l'exercice & la magnificence de son culte. Nous offrons au Roi une portion de nos revenus , pour l'entretien des Magistrats qui jugent nos différens , qui veillent à la conservation de nos biens , de nos droits , de nos personnes ; pour l'entretien des troupes qui gardent nos frontières , qui combattent nos ennemis , qui nous protègent du glaive de Sa Majesté , qui nous couvrent du bouclier de sa puissance.

Nous payons des impôts au Souverain pour les besoins de l'Etat , qui sont les nôtres ; pour la gloire de l'Etat , qui est la nôtre ; pour la gloire du Monarque , qui est la nôtre , puisque lui & son peuple ne font qu'un. C'est donc pour nous , & en quelque sorte à nous-mêmes , que nous payons les impôts. La divinité n'a pas besoin de nos offrandes : le Roi n'a besoin de nos tributs que pour s'acquitter des fonctions royales qui tournent toutes au profit & à l'avantage de ses Sujets : il ne reçoit que pour donner ; & si son peuple ne lui demandoit rien , il n'exigeroit rien de son peuple.

Comme le soleil attire de la terre dans les cieus , les eaux d'où se forme la pluie qui arrose & fertilise nos campagnes : ainsi le Roi attire à lui une certaine portion de nos

biens, que pour nous les rendre ensuite & nous les distribuer de mille manières. Les fonds même qui sont destinés soit pour l'entretien de sa Personne sacrée, soit pour soutenir l'éclat de la majesté royale, soit pour fournir aux besoins de la famille auguste, qui fait l'espérance, la gloire, la joie de l'État : tout cela ne fait que paroître devant lui & passer par ses mains, d'où il retourne à son peuple. Il le rend à ceux qui l'approchent, ceux-ci à d'autres, & ainsi de suite : en sorte que ce qui va des Provinces dans la Capitale, & de la Capitale à la Cour, revient par une infinité de canaux, de la Cour à la Capitale, & de la Capitale dans les Provinces.

D'après ces réflexions, qui sont celles de tout homme sensé, jugez, mes Freres, quel doit être le respect dont nous devons être pénétrés pour la personne, le caractère & l'autorité de ceux que la Providence a placés sur le trône. Si la moindre pensée, le moindre sentiment contraire à ce respect inviolable, doivent être regardés, pour ainsi dire, comme un crime de leze-Majesté, suivant cette parole du sage : *In corde tuo regi ne detrahas*. Que seroit-ce donc, si nous poussions la témérité jusqu'à raisonner d'une manière peu décente, & sur la manière dont ils gouvernent leurs Etats, & sur leur conduite personnelle ?

Certes, s'il n'est pas permis de médire du

moindre des hommes; si c'est un crime de le juger témérairement; que seroit-ce de médire des Rois & de ceux qu'il honore de sa confiance? Que seroit-ce de juger, de condamner les Rois qui ne sont comptables qu'à Dieu seul, & contre lesquels il n'y a nulle autorité, nulle puissance sur la terre?

Mais où en serions-nous, si chaque Sujet se rendoit juge de la conduite du Souverain & de ses Ministres? La fureur de raisonner sur les affaires de l'Etat, & de critiquer ceux qui le gouvernent, n'est-elle pas le principe des plus dangereuses fermentations? n'est-elle pas une des dispositions les plus prochaines à la sédition & à la révolte? Il n'est donc rien de plus essentiel pour la tranquillité publique, rien de plus nécessaire par conséquent, que de respecter profondément l'autorité du Souverain, enforte que ce qu'il a résolu dans le secret de son conseil, s'exécute dans le silence des peuples; comme nous adorons en silence les jugemens de Dieu, lorsque nous le voyons exécuter dans le tems, ce qu'il a résolu dans le secret de son éternelle sagesse.

On ne sauroit donc assez blâmer la liberté que se donnent certains esprits de raisonner sur les affaires du Gouvernement, avec un ton aussi décisif que s'ils avoient vieilli à la Cour des Rois, auprès de leur personne & dans leur plus intime confiance. On ne sauroit donc assez blâ-

mer, ni trop punir ces hommes superbes qui jugent, condamnent, déchirent tantôt les Souverains, tantôt les Ministres qui soutiennent avec eux le poids immense de l'Univers : *Qui portant orbem.*

Ah ! mes Freres : si nous connoissions toute la pesanteur de ce fardeau ! les épineux dont il est environné, les soucis, les inquiétudes, les chagrins à quoi sont exposés ceux qui le portent ! Mais on ne voit rien de tout cela : & Monsieur le Philosophe qui pour vouloir raisonner sur-tout, déraisonne sur-tout ; qui mesure sur ses courtes idées des objets immenses ; qui ne voit pas la distance infinie qu'il y a de la spéculation à la pratique ; s'imaginant qu'il est aussi aisé d'exécuter que de projeter ; Monsieur le Philosophe sans avoir la moindre expérience sur des choses touchant lesquelles on raisonne presque nécessairement à faux, quand on est sans expérience ; Monsieur le Philosophe fait la leçon aux Souverains, & le procès à leurs Ministres : quelle pitié !

Mes Freres, respectons les Puissances & tous ceux qui sont placés à la tête du Gouvernement. Ils nous paroissent heureux à cause de l'éclat extérieur qui les environne : Mais, hélas ! que leur position est bien différente de ce qu'elle paroît à nos yeux ! Hélas ! que ces honneurs, ces richesses, cette autorité, cette gloire sont un foible dédom-

agement, une foible consolation, au milieu des peines, & dans l'espece d'esclavage à quoi ils sont assujettis par rapport à nous ! accoutumés à toutes ces choses qui nous semblent si agréables, si flatteuses, si douces, & qui ne sont telles que de loin ; ils y deviennent enfin insensibles. Mais ils ne s'accoutument point, & ils ne deviennent jamais insensibles aux peines de leur état ; parce qu'elles ont leur source dans l'inconstance, la malice, les déréglemens des peuples qu'ils ont à gouverner : & cette source intarissable leur amène toujours de nouveaux soucis : & cette racine de tout mal, leur produit toujours de nouvelles épines. Mais ils ne s'accoutument jamais, & ils ne deviennent jamais insensibles aux murmures des mécontents : car il en est des Rois, de leurs Ministres, & de toutes les personnes en place, comme de celui dont ils font l'image & les instrumens : ils ne contentent jamais, ils ne sauroient contenter tout le monde. Plaignons-les donc, plutôt que de nous en plaindre ; & joignons au profond respect qu'ils méritent de notre part à tant de titres, l'obéissance parfaite qui est due à leur autorité. Soyons soumis au Roi, mes Freres, & obéissons-lui en tout, non par crainte ; mais par un principe de conscience.

SECONDE RÉFLEXION.

IL y eut autrefois certains hérétiques, & ils ne sont pas encore bien vieux, qui trouverent un moyen tout singulier d'accorder le respect dû à l'autorité de l'Eglise, avec la désobéissance la plus formelle & la plus opiniâtre à ses décisions; prétendant que leur conscience ne leur permettoit pas de s'y soumettre: chose étrange! que la conscience ne permette pas ce à quoi la conscience oblige. Or, en matière de foi la conscience veut que nous sacrifions nos propres lumières à l'autorité des Pasteurs qui sont établis pour nous enseigner, quelque opposition qu'il y ait entre leurs enseignemens & nos propres lumières. Prétendre que l'on respecte l'autorité quand on y résiste pour ne suivre que son propre sens; c'est là se moquer en même tems de Dieu & des hommes.

Je sais que toute puissance venant de Dieu, on ne doit point lui obéir lorsqu'elle commande ce que Dieu défend, ou qu'elle défend ce qu'il commande. Mais quand les ordres qu'il plaît à nos maîtres de nous donner, n'ont rien qui soit évidemment & incontestablement opposé à la loi suprême de celui qui est le maître des maîtres; leur désobéir dans ce cas-là, c'est désobéir à Dieu, suivant la réflexion de l'Apôtre: *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit.*

Tvj

Eh ! où en serions-nous donc , mes Freres , s'il nous étoit loisible de résister à nos supérieurs légitimes , sous prétexte que notre conscience ne nous permet pas de leur obéir ? Comme chacun a sa façon de penser & ses opinions particulieres ; chacun aussi a sa conscience ; & s'il faut que les supérieurs consultent toutes les consciences , ils doivent donc consulter aussi toutes les opinions , & par conséquent faire autant de loix qu'il y a d'opinions & de consciences.

Mais est-ce donc la conscience qui fait la loi , ou si c'est la loi qui doit régler la conscience ? qu'est-ce que cette conscience qui juge la loi , qui la condamne , qui lui résiste sans autre motif , sinon que cette loi ne s'accorde point avec ses lumieres ; c'est-à-dire qu'elle ne s'accorde point avec cet orgueil : c'est-à-dire qu'elle traverse les projets de l'ambition qui vous aveugle ; c'est-à-dire qu'elle met un frein à l'autorité dont vous abusez : c'est-à-dire , qu'elle vous ramene dans les bornes du devoir , & qu'elle s'opose à vos folles prétentions. Tels sont les véritables motifs de votre résistance & de votre entêtement : ne voilà-t-il pas une conscience bien lumineuse & bien dirigée ?

Est-ce un Tyran qui vous ordonne de sacrifier aux Idoles ? qui met ses Officiers , ses Magistrats à la poursuite de ceux qui croient en Jésus-Christ ? Vous défend-il

l'usage des Sacrements & des choses saintes ! L'exécution de ses ordres est-elle incompatible avec les Commandemens de Dieu & de son Eglise ? avec le libre exercice de la Religion & de la piété chrétienne ? Non : il faut donc vous taire , vous soumettre , & faire ce qu'il vous dit.

Le Souverain doit-il donc prendre l'avis , & demander le consentement de ses sujets , avant de leur donner ses loix ? doit-il leur rendre compte de sa conduite ? leur révéler tous les secrets de son conseil , & les prier de lui obéir ? l'autorité ne sera donc plus sur sa tête , mais dans les mains de son peuple ? Nous commanderons au lieu d'obéir ; nos Rois ne seront plus nos maîtres , mais nos serviteurs & nos esclaves.

Leur autorité a des bornes ; oui , sans doute : & ces bornes sont la justice ; & ces bornes sont leur sagesse ; & ces bornes sont l'amour qu'ils ont pour leurs peuples ; & ces bornes sont leur propre intérêt ; & ces bornes sont la crainte de Dieu & le respect pour la Religion. Leur autorité ne peut être bornée que par celui dont ils l'ont reçue. Ainsi , & pour tout dire en un mot , de deux choses l'une : ou cette autorité vient de Dieu , ou non : si elle ne vient pas de Dieu , brûlons l'Evangile : si elle vient de Dieu , il n'y a donc que lui qui ait pu en marquer les bornes : & si les Souverains passent ces bornes , Dieu seul est donc en

droit de les juger, de les condamner, de les punir. Toutes les suppositions que certains esprits inquiets, turbulens, téméraires & pleins d'orgueil, peuvent imaginer sur cet article, sont injurieuses à la Majesté Royale, & punissables par conséquent. Avec des suppositions on bouleversera le ciel & la terre : avec des suppositions, Monsieur le Philosophe battant la campagne, va jusqu'à détrôner la Divinité !

Bon Dieu, que la Religion chrétienne est belle ! qu'elle est admirable ! qu'elle est précieuse à la tranquillité publique & au bonheur de l'Univers ! Heureux les Souverains qui régner sur une Nation instruite à l'école de Jésus-Christ ! le vrai chrétien voit dans la Majesté de son Roi, la Majesté de Dieu même. Il le regarde comme le maître de ses biens & de sa personne. La plus petite contravention à ses ordres est pour lui une infidélité qu'il n'oseroit se permettre ; pas même dans certains cas où les personnes qui paroissent d'ailleurs avoir le plus de probité ne font point scrupule d'y contrevenir.

Je me souviens ici, mes chers Paroissiens, & puisque l'occasion s'en présente je dirai deux mots des fraudes qui se commettent au préjudice des droits de sa Majesté, ou contre ses ordres, dans l'achat, le débit, le transport, l'entrée, la sortie de certains effets, & sur une infinité d'autres

cas dont le détail ne seroit point assez convenable dans un prône.

Ces ordres, ces défenses, cette police à quoi vous ne vous faites point une peine de contrevenir, émanent de l'autorité royale. Quelle erreur donc d'imaginer que l'on peut y contrevenir sans blesser la conscience ? Si la crainte d'encourir la peine portée contre les infraçteurs de la loi, est le seul motif qui doit nous la faire observer ; si nous pouvons contrevenir aux ordres du Roi, sans nous rendre coupables devant Dieu, saint Paul se trompe, en disant que celui qui résiste à l'autorité royale, résiste à Dieu même ; & il n'est donc pas vrai que nous soyons obligés, en conscience, de rendre à César ce qui appartient à César ?

De deux choses l'une : ou les droits que Sa Majesté perçoit sur ses peuples, par la main de ses fermiers & de leurs commis, sont légitimes & lui appartiennent, ou non. Si ces droits ne sont pas légitimes ; c'est-à-dire, si le Souverain n'est pas le maître de les imposer, nous ne devons rien, & la levée qui s'en fait n'est qu'un brigandage : s'ils sont légitimes, si le Roi est notre maître, nous les devons, & par conséquent, toute espèce de fraude à cet égard, est en même-tems une désobéissance envers le Roi, & une injustice envers ses fermiers. Injustice qui emporte, sans contredit, ainsi que tou-

tes les autres , une vraie obligation de restituer.

Cela vous étonne : mais , dites - moi : croyez-vous pouvoir , en conscience , frustrer le décimateur , ou le Seigneur , d'une partie des droits qui leur appartiennent ? Ceux d'entre vous dont la conscience est la moins délicate , ne conviennent-ils pas que celui qui fraude la dîme ou les droits seigneuriaux est tenu à restitution ? Or , si vous ne croyez pas pouvoir en conscience , frustrer le Seigneur ni le décimateur de leurs droits , en vertu de quoi prétendriez-vous donc pouvoir frauder les droits du Roi , sans blesser la justice ? & pourquoi dans ce cas-là , seriez-vous dispensés de restituer ?

Ces sortes de fraudes ne font pas la moindre brèche au revenu de Sa Majesté ; l'on ne verse pas moins dans ses coffres , les sommes qui doivent y être versées. Soit : & de-là , que s'ensuit-il ? que vous ne volez point le Roi , mais ses fermiers. Et depuis quand est-il permis de voler le fermier , plutôt que le propriétaire ? Les fermiers sont riches : soit encore. Le fermier d'une terre un peu considérable s'enrichit , il n'est pas étonnant que les fermiers du Roi s'enrichissent ; & à cause qu'ils sont riches , il est permis de les voler ? La morale est nouvelle & singulièrement commode.

L'intention de Sa Majesté n'est point que les fermiers de ses droits , les exigent à toute

rigueur , ni que ses sujets ne puissent , sans faire un crime , échapper dans certains cas , à leurs précautions & à la vigilance de leurs commis. Fort bien : Sa Majesté afferme ses droits ; mais son intention n'est pas qu'on les paie : il les garantit à ses fermiers , il leur prête main-forte , il les arme pour ainsi dire , de toute son autorité , contre ceux qui sont surpris en fraude ; & son intention n'est pas que ses fermiers exigent ses droits à toute rigueur. Voilà qui est bien raisonné.

Mais enfin , nous ne connoissons , & nous ne pouvons connoître les intentions du Roi , que par les édits , les déclarations , les arrêts , qui nous les manifestent. Or , rien au monde n'est plus formel que la maniere dont il s'explique : *Nous voulons , nous ordonnons*. Voilà les termes dont il se sert , & en conséquence , il décerne des peines contre ceux qui désobéissent. Il veut donc être obéi , & encore une fois , ou il n'a point le droit d'ordonner , ou nous ne pouvons , devant Dieu , & en conscience , nous dispenser de lui obéir.

Il s'ensuit de-là , que la contrebande , de quelque espece qu'elle soit , n'est pas moins criminelle que dangereuse , celui qui la fait péche contre la justice d'abord ; en vendant certaines marchandises au préjudice de ceux qui ont le privilege exclusif de les vendre , & qu'il frustre par-là du gain légitime qui leur en seroit revenu. Il péche ensuite contre

l'obéissance dûe au souverain , à l'autorité duquel il résiste , & dont il méprise les ordres. Peut-on être innocent devant Dieu , quand on péche essentiellement sur deux points de cette importance ? je veux dire contre la justice , d'un côté , puis contre la soumission qui est dûe à la volonté du Prince & à ses ordres ?

Appliquez le même principe & le même raisonnement à toutes les especes de fraudes qui se commettent , à tous les artifices , toutes les ruses que l'on emploie pour se soustraire aux ordres du Roi , & vous remarquerez , s'il vous plaît , en passant , que ceux qui les favorisent ces fautes , qui les facilitent , qui les occasionnent , de quelque maniere que ce puisse être , ne sont point innocens devant Dieu , quiconque se prête à l'injustice & à l'infidélité d'autrui , est injuste & infidèle lui-même.

A vous maintenant , à vous , misérables cabaretiers , qui vous moquez du Roi & de ses ordres ; qui ne voyez d'autre mal à tenir vos tavernes pleines pendant les offices , que celui de payer une légère amende , quand vous êtes pris sur le fait. Sachez que quand bien même votre façon d'agir à cet égard , ne seroit pas un des plus grands scandales qu'il y ait , & qu'il puisse y avoir dans nos Paroisses , vous ne seriez pas moins coupables devant Dieu , par la seule raison que vous désobéissez au Roi , qui est

votre maître ainsi que le mien ; & vous lui défobéissez , non pas une fois ni deux sans conséquence ; mais habituellement , de propos délibéré , toute réflexion faite , & malgré les représentations continuelles de vos Pasteurs. Sachez que cette défobéissance aux ordres de Sa Majesté , indépendamment des maux infinis dont vous êtes d'ailleurs la cause , cette défobéissance seule vous damnera.

Dans quel détail ne pourrois-je point entrer ici , mes Freres , non-seulement à la honte de ceux qui méprisent la loi ; mais encore à la honte de ceux qui sont nommément chargés de veiller à ce qu'elle soit observée ? Quelle négligence ! quelle tolérance ! quels abus dans tous les genres , dans toutes les conditions ! & il y a des gens qui se font un mérite de cette tolérance , qui va jusqu'au mépris & quelquefois au-delà. Ils ferment les yeux sur mille désordres , sous prétexte de douceur , d'humanité , de bonté. Fausse douceur , indulgence pernicieuse , qui ne sert qu'à faire mépriser les loix , & à multiplier le nombre de ceux qui les transgressent.

Vous en répondrez devant Dieu, Messieurs ; vous qui êtes établis , qui êtes payés pour veiller , & qui ne veillez point ; qui êtes établis , qui êtes payés pour garder , & ne gardez point ; qui êtes établis , qui êtes payés pour faire exécuter les loix les plus sages , les plus utiles ,

les plus nécessaires, & qui, au lieu de les faire observer aux autres, les violez vous-mêmes, & leur apprenez à les mépriser par votre négligence à procurer leur exécution, & à punir ceux qui s'enganoquent. Quiconque observe les loix du Prince, & les fait observer, contribue à l'ordre public; quiconque les méprise ou les néglige, dérange l'ordre public & le trouble; il offense la majesté du Souverain, il nuit au bien & à la gloire de ses états: mais tout cela est compté pour rien, & ne donne du scrupule à personne; le plus coupable sur ce point, n'en dit jamais un mot quand il se présente à confesse.

On achete des charges, on obtient des emplois; on jouit des revenus, des honneurs & de toutes les prérogatives qui y sont attachées; on s'enfle de ses titres & de ses droits. Commissaire du Roi, Lieutenant du Roi, Procureur du Roi, tout cela est fort honorable. Eh bien, veillez donc à ce que les volontés du Roi soient exécutées, à ce que ses intentions soient remplies. Ah! qu'on est vigilant! qu'on est exact! quand il s'agit de lever les deniers royaux! Pas un liard, pas une obole qui soit mise en oubli; on la partage en deux, on a toujours les ordres du Roi dans les mains & à la bouche. Mais quand il s'agit purement & simplement de ce qui regarde la police & le bon ordre, on ferme les yeux, on ne s'en em-

barrasse point ; comme si l'autorité du souverain n'étoit pas aussi respectable, quand il pourvoit au bien public, que quand il ordonne la levée des impôts & la perception de ses droits ; comme si le Roi ne vouloit & ne devoit pas être obéi : quand il défend aux cabaretiers, par exemple, de tenir leur cabaret ouvert pendant les offices, comme il veut & doit être obéi ; quand il impose quelque taxe, quelque nouveau droit sur ces mêmes cabaretiers ; taxes, droits que ces gens-là, pour le remarquer en passant, ne paient jamais qu'au doigt & à l'œil des commis qui les guètent ; taxes, droits sur les cabarets & les cabarets des villages sur-tout, qui ne peuvent jamais être trop forts, & qui ne seront jamais aussi forts qu'ils devroient l'être.

Mes Freres, respectons les loix du Souverain, dans les petites choses comme dans les grandes ; obéissons à ses ordres, non par la crainte des peines à quoi s'exposent les contrevenans ; mais par un principe de conscience & par la crainte de Dieu, dont les souverains sont l'image. Respectons le Roi, obéissons au Roi ; mais, par-dessus tout, aimons le Roi : c'est la maniere la plus excellente d'observer, à l'égard de Sa Majesté, ce que je viens de vous dire ; comme la maniere la plus excellente d'honorer & de servir Dieu, c'est de l'aimer,

TROISIÈME RÉFLEXION.

IL est naturel aux sujets d'aimer leur Roi , comme il est naturel aux enfans d'aimer leur pere. Un royaume n'est qu'une grande famille dont le Souverain est le chef. Les Rois ont avec leurs peuples les mêmes rapports que les membres du corps humain ont avec la tête ; & comme dans le corps humain , il n'est rien de plus précieux que la tête , rien aussi n'est plus précieux à l'état que le Souverain ; rien par conséquent , qui doive nous être plus cher , & dont la conservation doive nous intéresser davantage.

De-là , ces gardes , qui veillent jour & nuit autour de Sa Majesté : de-là , les précautions infinies que l'on prend pour prévenir ou pour écarter de la Personne sacrée , tous les dangers qui pourroient la menacer ; de-là , ce grand nombre d'officiers & de serviteurs qui l'entourent , qui sont à ses ordres , qu'il a toujours sous la main & qui lui rendent au nom de l'état , toute sorte de services. Lorsqu'il est dans la joie , tout son peuple se réjouit ; s'il est dans l'affliction , nous faisons éclater notre douleur ; s'il est exposé à quelque péril , nous sommes dans la crainte & dans les alarmes. C'est que le Roi est comme le souffle de notre bouche : *Spiritus ovis nostri* ; c'est que notre salut dépend du sien ; c'est que le repos & le bon-

heur de l'état tiennent essentiellement à sa Personne royale ; c'est que lui & son peuple ne font qu'un.

De-là, viennent encore ces acclamations de joie, qui, dans certaines occasions, retentissent de toutes parts sur son passage : de-là, cet empressement des peuples, qui accourent en foule, pour voir, j'ai presque dit, pour contempler son visage auguste. C'est alors que chacun se dit à soi-même : voilà donc celui qui est sur la terre, l'image du maître souverain, qui régit éternellement dans le ciel : voilà celui que la Providence a choisi pour nous gouverner, & qui porte le royaume entier sur ses épaules : voilà celui duquel émanent toutes les loix d'où résultent l'ordre public, la sûreté, la tranquillité publique : voilà celui qui préside dans tous les tribunaux, qui veille sans cesse à la conservation de nos biens & de nos personnes, ou pour mieux dire, & tout dans un mot, voilà le chef, le pere de cette famille prodigieuse, dont les besoins qui renaissent continuellement les uns des autres, l'occupent tous les jours de sa vie. Quelle multitude immense d'affaires, de desseins, de secrets, remplissent la tête de ce Monarque ! Combien de sollicitudes & de soucis différents agitent ce cœur royal ! Eh ! si le chef d'une famille un peu nombreuse, se trouve quelquefois accablé par les embarras, les inquiétudes, les peines qu'elle

lui donne , que doit-ce donc être de celui qui est le pere de tout un peuple ?

D'après ces réflexions , que tous les bons & fideles sujets ne peuvent s'empêcher de faire , quand ils jettent les yeux sur leur Roi, quel est celui d'entr'eux qui ne se sente attendri & pénétré d'amour aussi-bien que de respect , à la vue d'une tête si précieuse & si chere? Quel est celui qui compte ses biens , son repos , sa vie même , pour quelque chose , quand il s'agit de les exposer , de les sacrifier pour le service , pour la gloire de son Souverain ? Quel est celui qui ne se crût insulté personnellement , si on tenoit , en sa présence le moindre propos , qui blessât tant-foit-peu les sentimens dont il est pénétré pour la Majesté royale , & qui ne soit rempli d'indignation contre ceux qui résistent à ses volontés , ou qui abusent de sa confiance , en employant pour faire le mal , l'autorité dont il les a revêtus pour faire le bien , la tournant ainsi contre lui-même , à l'exemple des pécheurs , qui tournent contre vous , ô mon Dieu ! vos propres bienfaits ?

Et enfin , quel est celui d'entre nous , mes Freres , qui d'après ces réflexions ne paie , je ne dis pas fidèlement , mais de bon cœur , les tributs que Sa Majesté nous demande , & qui après tout , comme nous le remarquons tout à l'heure , sont bien moins pour lui que pour nous ? Mais qui est-

ce

ce qui ne les payeroit pas de bon cœur, quand même ils ne seroient employés que pour l'ornement, la magnificence, la gloire de son Souverain ? Quel est l'homme qui ne pare pas sa tête avec plus d'attention & de complaisance que les autres parties de son corps ? n'est-ce point à parer leur tête que les femmes du monde apportent le plus de soins ? n'est-ce pas-là qu'elles placent les diamans, les pierreries, ce qu'elles ont de plus précieux & de plus rare ? Pourquoi le peuple qui regarde avec des yeux de jalousie les richesses, les honneurs, la gloire d'un particulier ; bien loin d'envier à son Souverain la gloire qui l'environne, la voit au contraire avec complaisance & avec joie ? c'est que la gloire du pere est celle des enfans ; c'est que la gloire de la tête est celle du corps ; c'est que la gloire du Souverain est celle de son peuple.

Mais rien n'est plus capable, mes Freres, de nous inspirer l'amour de nos Rois que celui dont ils sont eux-mêmes remplis pour nous, & la douceur avec laquelle ils nous gouvernent. La religion nous apprend à respecter en eux, comme nous l'avons déjà dit, l'image de cette puissance suprême à laquelle tout obéit ; de cette providence aimable qui veille à tout, de cette sagesse profonde qui tend & arrive à sa fin avec autant de douceur que de force ; mais ce

que nous trouvons de plus touchant dans la personne de nos Rois, sont les traits de cette infinie bonté, qui non contente d'aimer les hommes, leur fait un commandement exprès de l'aimer, qui veut regner par l'amour & non par la crainte : c'est ainsi que les Rois Très-Chrétiens aiment à regner, c'est ainsi qu'ils regnent : & sans en aller chercher des preuves dans les siècles passés, le regne de Louis le Bien-aimé n'est-il pas le regne de la douceur ? Ah ! le plus glorieux, le plus flatteur de tous les titres étoit réservé pour un Monarque, dont le caractère dominant, si j'ose le dire ainsi, est une bonté de cœur inépuisable.

Providence adorable de mon Dieu ! à quelles épreuves ne l'avez-vous pas mise cette douceur, sans que jamais elle se soit démentie ? mais de combien de tribulations n'avez-vous point abreuvé son ame royale ? vous l'avez conduit jusqu'aux portes de la mort ; vous lui avez successivement enlevé ce qu'il avoit de plus cher au monde ; vous avez permis à l'esprit d'erreur & d'impiété de troubler la paix intérieure de ses États, vous l'avez rassasié de douleurs, comme si les Fils-ainé de votre Eglise, devoit avoir plus de part que tout autre à votre calice & à votre croix ; mais aussi, après l'avoir fait boire dans le torrent, par combien de bénédictions n'avez-vous pas récompensé

la patience ? *De torrente in via bibet , properetere à exaltabit caput.*

Vous avez guéri les plaies & réparé nos pertes, en multipliant sous les yeux de Sa Majesté, les précieux rejettons de la tige la plus anguste qui soit sur la terre. Vous avez établi sur de nouveaux fondemens la paix, cette belle paix qu'il aime par-dessus tout ; vous l'avez armé d'une nouvelle force contre les ennemis de la foi ; il s'est élevé contre la vaine philosophie de notre siècle, contre les blasphémateurs de votre saint nom. Il a frappé, il a humilié, il a écorcé ces têtes superbes, dont les productions impies ne tendent à rien moins qu'à briser le sceptre de sa puissance ; & à renverser son trône sur les débris de nos autels : *Conquassabit capita in terra multorum.*

Vous le savez, mes Freres, vous l'avez vu, vous l'avez entendu ; l'esprit d'incrédulité faisoit les progrès les plus étonnans, & les plus funestes ravages : il s'étoit glissé jusques dans les plus basses conditions ; l'on trouvoit jusques dans l'atelier de l'artisan ces écrits pleins de blasphèmes, qui sapent le fondement de tout bien, qui détruisent la racine de toute vertu, qui bouleversent, qui anéantissent tout ce qu'il y a de plus vrai, de plus saint, de plus aimable dans les principes de la raison & de la foi ; ces écrits détestables qui apprennent aux hommes à ne re-

connoître, à ne respecter aucune espèce d'autorité, à n'obéir que par force, & à maudire en secret les puissances auxquelles ils sont contraints de se soumettre: qui apprennent aux peuples à voir dans la majesté du Souverain, l'ouvrage, non de la Providence, mais du hasard ou de la faiblesse de ceux qui obéissent; préparant ainsi la voie aux désordres les plus horribles, aux plus affreuses révolutions.

Dans quel coin du royaume cette peste ne s'étoit point glissée? où sont les villes qui en aient été exemptes? où est le village qui n'en ait été infectée? quel est le Pasteur qui n'ait vu avec étonnement la foi diminuer, s'éteindre, s'anéantir d'un jour à l'autre? Nos Pontifes alarmés ont porté aux pieds du trône les plaintes de la religion effrayée. Avec quel bonté le Roi Très-Chrétien ne les a-t-il pas écoutés? avec quel zèle n'est-il pas venu à leur secours? avec quelle force ne s'est-il pas élevé contre ceux qui avoient formé le projet impie de bannir la foi de son royaume? Nous tremblions, mais ils trembleront à leur tour; & les regards de Sa Majesté les feront rentrer dans la poussière: *Dissipat impios rex sapiens.* (Prov. c. 20.) Tel est, mes Freres, le motif le plus touchant de l'amour que nous avons pour nos Rois, nous le leur devons à bien d'autres titres; mais le respect,

l'attachement , le zèle qu'ils ont fait paroître dans tous les tems pour la Religion Catholique , nous les rendent singulièrement chers , & d'autant plus chers que ces sentimens précieux sont la base de toutes les qualités qu'un Souverain doit avoir pour regner sur les cœurs , pour se faire aimer , pour se faire adorer de ses peuples. Béni soyez-vous , ô mon Dieu , de ce que vous nous avez fait naître sous des Rois si dignes du respect , de l'obéissance , de la fidélité que nous leur devons , & que tout sujet doit à son Prince tel qu'il soit & tel qu'il puisse être.

Honorez donc le Roi , mes chers Paroissiens , comme étant l'image de Dieu : soyez-lui soumis comme à votre maître ; aimez-le comme votre pere , & le meilleur de vos peres ; inspirez à vos enfans dès leur bas âge , ce respect , cette obéissance , cet amour , qui sont sur-tout le caractère des bons François & des vrais chrétiens. Payez fidèlement sans murmure & de bon cœur , les impôts que Sa Majesté vous demande , pour subvenir aux besoins de l'État : souvenez-vous que les besoins de l'État sont les nôtres , & que les impôts que nous payons au Roi ne sont pas tant pour lui que pour nous-mêmes.

Ne passez jamais de jour sans prier nommément pour Sa Majesté , pour la conservation de sa Personne sacrée , pour la prof-

périté, pour la gloire de son regne, pour son auguste Famille, & pour le salut de son ame. Priez, non-seulement pour lui, mais pour tous ceux qui l'aident à soutenir le poids du gouvernement, & pour tous les rois de la terre, afin que Dieu répande sur eux l'esprit de sagesse dont ils ont besoin pour faire regner la justice; qu'il prévienne & dispose par sa grace en faveur de la vraie Religion; ceux qui en professent une autre, afin que tous les peuples de l'univers puissent connoître & adorer le vrai Dieu, par Jésus-Christ.

Seigneur, qui distribuez les couronnes comme il vous plaît, qui tenez le cœur des Rois dans vos mains, qui en faites les instrumens, tantôt de votre justice, tantôt de votre miséricorde, & qui accomplissez par eux les desseins que vous avez sur les différentes nations de la terre; couvrez de votre bouclier toutes les têtes couronnées, remplissez-les de votre esprit, & continuez, ô mon Dieu! de répandre sur Louis *le Bien-aimé*, les bénédictions dont vous l'avez prévenu dès son enfance. Il s'est élevé contre vos ennemis, faites éclater votre puissance contre les siens, afin que nous puissions dire des uns & des autres qu'ils se sont pris dans leurs propres filets, en tombant dans les pièges qu'ils nous avoient tendus, que la justice & la vérité triom-

phent enfin de l'erreur & de l'injustice :
*Ipsi obligati sunt & ceciderunt ; nos autem
 surreximus & erecti sumus.* O. Jésus, con-
 servez, sauvez le Roi, & que les vœux dont
 vos saints temples ne cessent de retentir en
 sa faveur, s'élevent continuellement jus-
 qu'aux pieds de votre trône : *Domine, sal-
 vum fac regem, & exaudi nos in die quâ
 invocaverimus te.* Au nom du Pere, & du
 Fils, & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

